



EMPLOI DU FEU - PERIODE ORANGE

L'emploi du feu demeure strictement réglementé dans les bois, forêts, plantations, landes, ainsi que dans tous les terrains les entourant situés à moins de 200 mètres, y compris les voies qui les traversent.

Sur ces zones, l'emploi du feu est interdit. Seuls les propriétaires de terrains ou les occupants de ces terrains sont autorisés à réaliser des écobuages (brûlage de végétaux sur pied).

Pour la commune de Cervières, LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS issus de débroussaillage EST STRICTEMENT INTERDIT.

Depuis le 15 mars, conformément à la réglementation en vigueur, le département des Hautes-Alpes est passé en période orange, pour tout emploi du feu, une déclaration préalable en mairie est obligatoire (document disponible sur demande)

Par ailleurs, pour tout emploi du feu, outre la déclaration préalable en mairie, les intéressés doivent obligatoirement respecter toutes les règles suivantes :

● Informer les pompiers (18 ou 112) le matin même de l'emploi du feu, en précisant la localisation du feu,

- Profiter d'un temps calme,
- Effectuer le brûlage entre 10 et 15 heures, de préférence le matin,
- Ne pas laisser le feu sans surveillance,
- Disposer de moyens permettant une extinction rapide,
- Eteindre totalement le feu avant le départ du chantier et au plus tard à 15 heures.



SAISON D'HIVER

C'est une grande saison qui s'est achevée un week-end de Pâques sur le secteur de la vallée des Fonts.

Une saison qui a débuté avec un manque de neige, des conditions météo un peu capricieuses (mauvais temps les week-end, risques élevé d'avalanche) mais avec de belles chutes de neige qui sont venues assurer la fin de saison avec une prolongation jusqu'au 6 avril. Un chiffre d'affaire qui se maintient en légère augmentation malgré une baisse de fréquentation sur le mois de mars.

ETAT CIVIL

Elles nous ont quitté

Marcelle GIBERT

le 10 mars à l'âge de 101 ans

Denise FLANDIN

le 17 mars à l'âge de 90 ans

Dépôt Légal en Sous-préfecture n° 2009-01-2
Directeur de publication: Jean-Franck VIOUJAS
Réalisation : L. GUILLAUD / J-F VIOUJAS
Impression : Mairie de Cervières

MAIRIE DE CERVIÈRES

186 rue de la mairie

05100 CERVIÈRES

04.92.20.42.42

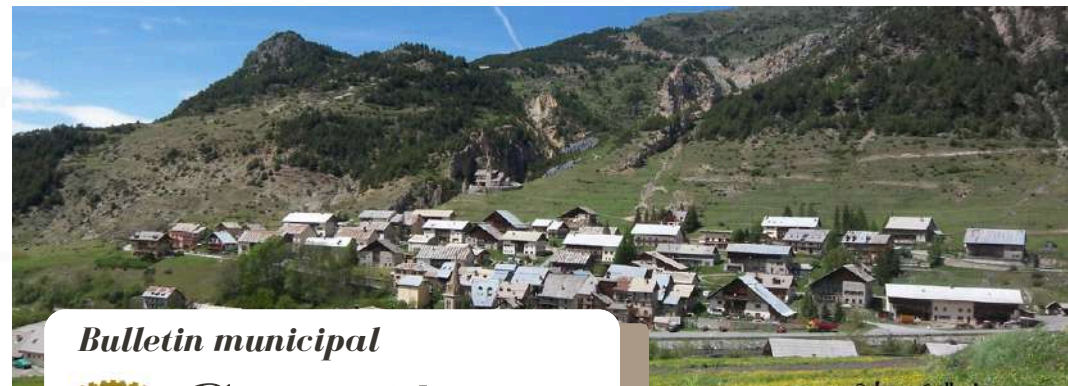
secretariat@cervieres.fr

wwwcervieres.fr

cervieres izoard



Téléchargez l'application Campagnol pour suivre l'actualité de la commune



Bulletin municipal



Cervières

Numéro 59 - mars 2026

Nouvelle présentation de votre bulletin !

ELECTIONS MUNICIPALES 2026



Liste du conseil municipal élu le 21 mars (de gauche à droite)

BRUNACCI Ermindo

(conseiller municipal)

BRUNET Lise

(conseillère municipale)

FAURE-BRAC Marc

(conseiller municipal)

NGUYEN GIA CAN Emilie

(conseillère municipale)

BLANCHARD Marc

(1er adjoint)

VIOUJAS Jean-Franck

(Maire)

COQUELIN Annie

(2ème adjointe)

REY Daniel

(conseiller municipal)

GUILLOU Dorine

(conseillère municipale)

FAURE-GIGNOUX Flore

(conseillère municipale)

MAILLET Charles

(conseiller municipal)

OFFRES D'EMPLOI - La mairie recrute:

Accompagnateur/Accompagnatrice au transport scolaire

Dès septembre 2026, durée 10 mois

Temps de travail : non complet / 8h00 par semaine (lundi-mardi-jeudi-vendredi) hors vacances scolaires zone B

Adjoint technique en renfort

Période estivale 2026

Temps de travail : complet / 35h par semaine

Permis B obligatoire

Candidature avant le 15 mai

RENOVATION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DU RANDON

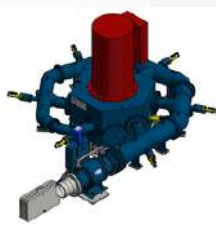
L'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale pour la rénovation complète de la centrale hydroélectrique du Randon démarrera le 24 avril prochain pour une durée de 90 jours. Dans le cadre de la loi industrie verte 2023-973 du 23 octobre 2023, la consultation du public sera menée parallèlement à l'instruction du dossier.

Le projet de rénovation repose sur les trois actions suivantes :

- Mise en conformité de la prise d'eau, conformément à l'arrêté de renouvellement d'autorisation 2023-DPP-CDD-51 du 29 juin 2023 ;



- Remplacement de la conduite forcée dont le diamètre passera de 800 à 1000 mm sur un linéaire de 4220 m, réduisant considérablement les pertes de charges pénalisant l'ouvrage actuel;
- Remplacement du groupe de production actuel de type double Francis d'une puissance de 2400 kW par un groupe de type Pelton d'une puissance de 3260 kW (+36%). Cette opération requiert la reconstruction totale du bâtiment de l'usine en raison d'une géométrie de groupe totalement différente.



Ces nouvelles caractéristiques permettront d'augmenter le productible de 11 GWh/an à 13.8 GWh/an (+25% à hydrologie équivalente) pour un débit prélevé identique de 2 m3/s.

Les travaux d'une durée de l'ordre de 12 mois sont programmés pour débuter en 2027

CONSULTATION PUBLIQUE

Le commissaire enquêteur organisera une **réunion publique d'ouverture** de la consultation le:

Mercredi 6 mai 2026 de 18h30 à 20h30 en mairie de Cervières

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations:

- **Mercredi 20 mai 2026 de 9h à 12h**
- **Mercredi 17 juin 2026 de 14h à 17h**

En mairie de Cervières 186 rue de la mairie

Le commissaire enquêteur organisera une **réunion publique de clôture** de la consultation le:

Jedi 9 juillet 2026 de 18h30 à 20h30 en mairie de Cervières

BUDGET 2026

Le budget 2026 a été voté le 16 avril par le conseil municipal.
Une note de synthèse est disponible sur le site de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De réaliser un programme d'investissement conséquent avec des réalisations structurantes pour le développement de la commune ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, la Région, le Département et la Communauté de Communes du Briançonnais chaque fois que possible.



La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 1 092 741 €

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location bâtiments communaux, redevances d'occupation du domaine public ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus des deux usines hydroélectriques de la Cerveyrette.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 1 092 741 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations, les contributions obligatoires (écoles, office du tourisme ...), les indemnités des élus et les intérêts des emprunts. Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recours nécessairement à un nouvel emprunt.



La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

Les recettes d'investissement prévisionnelles qui s'élèvent à 1 025 067 €

Plusieurs types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales ; le Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) ; les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (DETR; aides du département, de la région, de la communauté de communes; etc.); un virement de la section de fonctionnement (CAF).

Les dépenses d'investissement prévisionnelles qui s'élèvent à 1 025 067 €

Les principaux projets d'investissement de l'année 2026 sont les suivants :

- Parking de l'Alp
- Pluvial Le Laus
- Extérieur chapelle du Bourget
- Espace multi sports
- Cabanes d'alpage
- Traverse du Cadran solaire
- Maison du capitaine
- Pluvial rue des Colombines
- Ossuaire
- Places à feu
- Led éclairage
- Sentier marais du Bourget
- Rues Croix de Mission et de l'Oratoire
- Matériel informatique
- Voiries chef-lieu
- Intérieur chapelle du Bourget.